

VIII-A-2. JR/RMcC.

NOTICETraité de conciliation et d'arbitrage.

Comme je suis sans réaction aucune du Ministère des Affaires Etrangères à la démarche que j'avais faite auprès du Secrétaire-Général, M. Cremin, le 30 juin 1960, et cela malgré le rappel téléphonique que j'avais adressé au suppléant du prénommé, M. Molloy, le 15 août 1960, je demande audience à M. Cremin qui me reçoit le 7 septembre 1960.

M. Cremin tient tout d'abord à s'excuser de nous avoir laissés si longtemps sans nouvelles. Mais il n'a vraiment pas eu le temps, ni lui, ni ses collaborateurs, d'examiner encore notre proposition de près. D'autres affaires, beaucoup plus urgentes, imposées par les événements, ont provoqué au Ministère des Affaires Etrangères un surcroît de travail d'autant plus sensible que ce Département est faiblement doté en personnel. M. Cremin m'assure que nous pouvons maintenant compter sur une réponse prochaine.

Sans vouloir encore engager le Ministère des Affaires Etrangères, M. Cremin ajoute que, en principe, rien ne semble s'opposer, du côté irlandais, à la conclusion d'un tel accord. Mais, à cet égard, son Gouvernement a toujours fait preuve d'une extrême prudence, et le moment n'est pas venu, ajoute-t-il, de se départir d'une telle attitude. Il est évident que les raisons qui motivent la circonspection irlandaise ne sauraient être valables pour la Suisse, à laquelle l'Irlande accorde toute sa confiance et son admiration.



- 2 -

Mais une fois un tel accord de conciliation et d'arbitrage signé bilatéralement avec notre pays, l'Irlande verrait sa position s'affaiblir lorsqu'il s'agirait pour elle de décliner des offres semblables émanant de pays avec lesquels elle ne tient nullement à se lier.

L'Irlande, ajoute M. Cremin, a signé les engagements pris au Conseil de l'Europe en vue du règlement pacifique des différends pouvant s'élever entre les pays-membres de cette association. Cependant, ces accords ne sont pas encore ratifiés, et M. Cremin pense que cette ratification sera sciemment différée.

En remerciant mon interlocuteur de ses explications, je lui répète tout le prix que mon Gouvernement attacherait à voir les petites nations passer entre elles les accords tel que celui que la Suisse propose à l'Irlande, parce que précisément cette manière de procéder libérerait ces mêmes nations du risque de se voir impliquées, en signant des accords multilatéraux, dans des "liaisons diplomatiques indésirables". J'ajoute que je prends note avec satisfaction de la sympathie irlandaise et surtout du fait qu'une réponse nous sera prochainement adressée.

Dublin, le 7 septembre 1960.